



Maison des Sports
35, boulevard de Beaublanc
87100 LIMOGES

Association sans but lucratif

Régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Site internet : www.les-zabonnes.org

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION : LES Z'ABONNES

Activités

ASSURANCES : L'assureur est, à ce jour, AXA.

ORGANISATION de soirée(s) « coup de cœur » avec nos adhérents et le Limoges CSP.

ORGANISATION d'un repas annuel.

ORGANISATION de déplacements et autres activités à venir.

Assemblées générales

MODE DE SCRUTIN : à main levée.

CONVOCATION : par courrier postal, au moins 15 jours avant la date de l'AG, avec lieu, date, heure et ordre du jour.

POSSIBILITE pour un adhérent d'inscrire des questions à l'ordre du jour, ces questions devront parvenir au siège de l'association 5 jours avant la date de l'AG.

Cotisation

MONTANT ANNUEL : fixé au cours de l'AG.

Membres

AUTORISATION POUR LES MINEURS : les mineurs peuvent faire partie de l'association avec l'autorisation du représentant légal.

SONT MEMBRES DE L'ASSOCIATION : les adhérents ou bienfaiteurs, à jour de leur cotisation, l'année en cours.

Radiation

LE BUREAU PEUT PRONONCER LA RADIATION D'UN MEMBRE POUR :

- Matériel détérioré.
- Comportement dangereux.
- Comportement non conforme à l'éthique de l'association.